

ELECTIONS REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

COMMUNE	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE		TOTAL
	Obligatoires	Facultatifs	
Antony	22	5	27
Asnières sur Seine	29	0	29
Bagneux	12	5	17
Bois colombes	13	4	17
Boulogne-Billancourt	28	10	38
Bourg la Reine	10	1	11
Chatenay-Malabry	12	0	12
Chatillon	19	3	22
Chaville	12	5	17
Clamart	21	0	21
Clichy	25	0	25
Colombes	29	10	39
Courbevoie	29	14	43
Fontenay aux Roses	13	4	17
Garches	7	8	15
Gennevilliers	21	13	34
Issy-les-Moulineaux	31	2	33
La Garenne Colombes	12	15	27
Le Plessis Robinson	16	1	17
Levallois	30	2	32
Malakoff	10	0	10
Marne la Coquette	1	1	2
Meudon	23	4	27
Montrouge	10	11	21
Nanterre	38	6	44
Neuilly sur Seine	17	0	17
Puteaux	24	9	33
Rueil-Malmaison	21	13	34
Saint Cloud	9	7	16
Sceaux	6	0	6
Sèvres	10	3	13
Suresnes	18	3	21
Vanves	11	6	17
Vaucresson	6	8	14
Ville d'Avray	1	4	5
Villeneuve la Garenne	11	7	18

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

DES 20 & 27 JUIN 2021

CANTON 1

EMPLACEMENTS DES PANNEAUX ELECTORAUX

22 Emplacements Obligatoires

- 01/GROUPE SCOLAIRE VELPEAU - rue Jeanne d'Arc **pieux**
- 02/MAISON DES ANS TONIQUES – 21 Villa Domas
- 03/GROUPE SCOLAIRE ANDRE PASQUIER – rue d'Artois
- 04/GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE - 12 rue Pierre Kohlmann
- 05/MATERNELLE JEAN MOULIN - 9 rue Jean Moulin
- 06/GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - 1, rue Augusta (sur les grilles du groupe scolaire)
- 07/GARE METRO ANTONY - Place Auguste Mounié –
- 08/CENTRE AERE PARC HELLER - 6 rue Prosper Legouté
- 09/GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY - avenue Armand Guillebaud
- 10/ESPACE VASARELY – Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
- 11/ECOLE PRIMAIRE BLANGUERNON -rue des Grouettes
- 12/ECOLE MATERNELLE ANDRE CHENIER - **pieux**
- 13/GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT angle rue Prosper Legouté+ maternelle PAUL BERT avenue Jean Monnet
- 14/GROUPE SCOLAIRE PAJEAUD - entre Maternelle et Primaire
- 15/ECOLE VAL DE BIEVRE - rue Adolphe Pajeaud
- 16/GROUPE SCOLAIRE NOYER DORE - Bld des Pyrénées (sur grille d'entrée)
- 17/GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE - rue Anatole France (sur grille d'entrée à droite)
- 18/GROUPE SCOLAIRE LES RABATS - 173, rue des Rabats
- 19/ANDRE MALRAUX - rue Léon Jouhaux **pieux**
- 20/CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD – 140 ave. de la Division Leclerc
- 21/HOTEL DE VILLE D'ANTONY – Parking aérien rue des champs
- 22/GROUPE SCOLAIRE DUNOYER DE SEGONZAC & GYMNASSE DESCARTES – rue Pierre Gilles de Gennes (entre le 2 et le 22)

5 Emplacements Supplémentaires

- 01/GARE CROIX DE BERNY - grille du métro (gauche)
- 02/GARE PARC DE SCEAUX - grille de droite
- 03/FONTAINE MICHALON -
- 04/MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD
- 05/VOIE NOUVELLE (rue le long de la Halle du Marché)

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE D’ASNIERES SUR SEINE

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)			
N°	Bureaux de vote	Adresse	Cantons
01	1	MAIRIE - contre les grilles du parc	N°2 – Asnières-sur-Seine
02	7 et 36	Ecole Elémentaire MAURICEAU - rue Edmé Périer	N°2 – Asnières-sur-Seine
03	3, 9 et 12	Ecole Elémentaire H.G FONTAINE - entre le 2bis et 4 rue Fontaine	N°2 – Asnières-sur-Seine
04	2 et 39	CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL - 16 place de l’Hôtel de Ville	N°2 – Asnières-sur-Seine
05	13 et 14	Ecole Elémentaire AULAGNIER - 87 rue Pierre Boudou	N°2 – Asnières-sur-Seine
06	8 et 10	Ecole Elémentaire VOLTAIRE - 60 rue de la Comète	N°2 – Asnières-sur-Seine
07	11	Ecole Saint Exupéry - 29 rue de Prony	N°2 – Asnières-sur-Seine
08	19 et 20	Ecole Elémentaire Simone VEIL - 14 rue Magenta	N°2 – Asnières-sur-Seine
09	21, 22 et 23	Ecole Elémentaire MICHELET "A" et MICHELET "B" – 185 avenue d’Argenteuil	N°2 – Asnières-sur-Seine
10	24 et 25	Ecole Elémentaire JULES FERRY - 3 rue Jules Ferry	N°2 – Asnières-sur-Seine
11	26 et 27	Ecole Elémentaire JULES FERRY - 5 rue Jules Ferry	N°2 – Asnières-sur-Seine
12	31 et 30	Ecole Elémentaire H. POINCARÉ "A" et « B » - 23 - 25 rue Henri Poincaré	N°2 – Asnières-sur-Seine
13	28 et 29	Centre ROBERT LAVERGNE - 11 rue Robert Lavergne	N°2 – Asnières-sur-Seine
14	32 et 42	Ecole Elémentaire DESCARTES "B" et DESCARTES "A" - 2 rue des Mourinoux	N°2 – Asnières-sur-Seine
15	33	Ecole Maternelle Ménil - 203 rue du Ménil	N°2 – Asnières-sur-Seine
16	34	Ecole maternelle LE PARC - 111 bis boulevard Voltaire	N°2 – Asnières-sur-Seine
17	35	Ecole Maternelle FONTAINE - 4 bis rue H.G Fontaine	N°2 – Asnières-sur-Seine
18	37	Ecole Maternelle BOKANOWSKI – 20 rue Georges Guynemer	N°2 – Asnières-sur-Seine
19	38	Ecole Maternelle Pierre BOUDOU – 16 rue Pierre Boudou	N°2 – Asnières-sur-Seine
20	41	Ecole Maternelle MICHELET - 155 avenue d’Argenteuil	N°2 – Asnières-sur-Seine
21	43	Ecole Elémentaire Elisabeth BADINTER – 9 rue Sarah Bernhardt	N°2 – Asnières-sur-Seine
22	6	Ecole Maternelle REJANE - 4-6 rue de Nanterre	N°12 – Courbevoie 1
23	15	Ecole Elémentaire FLACHAT - 48 rue Chanzy	N°12 – Courbevoie 1
24	40	Ecole Elémentaire FLACHAT - 1 rue Henri Martin	N°12 – Courbevoie 1
25	17	Ecole Maternelle FLACHAT - 32 rue Parmentier	N°12 – Courbevoie 1
26	16	CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL Annexe – 21/23 rue de Belfort (contre les grilles du parc)	N°12 – Courbevoie 1
27	4	Ecole Maternelle NORMANDIE - 12 rue de Normandie	N°12 – Courbevoie 1
28	5 et 44	Ecole Maternelle NORMANDIE - 6 rue de Normandie	N°12 – Courbevoie 1
29	18	Ecole Elémentaire Jean d’ORMESSON - 2 rue Chanzy	N°12 – Courbevoie 1

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
1		
2		
3		NÉANT
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Canton 3

ARRÊTÉ DU MAIRE N° ARR_2021_20

Administration générale

Objet : Désignation des emplacements réservés à l'apposition des affiches pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

Le Maire de Bagneux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-28 ;

Vu les articles L. 51 et R. 28 du Code électoral ;

Considérant que, pendant la durée de la période électorale, des emplacements spéciaux sont réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales en application de l'article L. 51 du Code électoral susvisé ;

Considérant qu'à l'occasion du scrutin électoral prévu les dimanches 20 et 27 juin 2021, en vue des élections départementales et régionales, la Commune peut désigner 17 emplacements à cet effet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : les emplacements réservés à l'affichage électoral à l'occasion du scrutin afférent aux élections départementales et régionales, prévues les dimanches 20 et 27 juin 2021, sont désignés de la manière suivante :

A- 12 emplacements situés à côté des bureaux de vote

1. mairie, sise 1 rue de la Mairie (bureau de vote n° 1) ;
2. école Paul-Langevin, sise 5, rue Louis-Charles-Boileau (bureaux de vote n° 4-5) ;
3. groupe scolaire Henri-Wallon, sis 72, avenue Jean-Marlin-Naudin (bureaux de vote n° 7-10-11) ;
4. groupe scolaire Joliot-Curie, sis 59, rue de Verdun (bureaux de vote n° 6-8-9-12-13) ;
5. groupe scolaire Albert-Petit, sis 17, rue Pablo-Neruda (bureau de vote n° 3) ;
6. collège Henri-Barbusse, sis 69 ter, avenue Albert-Petit (bureau de vote n° 16) ;
7. école Niki-de-Saint-Phalle, sise rue de Verdun (bureaux de vote n° 14-15) ;
8. groupe scolaire Paul-Vaillant-Couturier, sis 26, avenue Paul-Vaillant-Couturier (bureaux de vote n° 17-18) ;
9. groupe scolaire Paul-Éluard, sis 1, mail des Tertres, devant le gymnase (bureaux de vote n° 19-20) ;
10. groupe scolaire Marcel-Cachin, sis 4, mail des Cuverons (bureau de vote n° 21) ;
11. groupe scolaire Maurice-Thorez sise 41, avenue Albert-Petit (bureau de vote n° 2) ;

12. école Rosenberg, sise avenue Henri-Ravera (bureau

B- 5 emplacements supplémentaires

1. avenue Henri-Ravera face à la villa Auboin ;
2. à l'angle de l'avenue Aristide-Briand et de la rue des Blains (RER) ;
3. place de la Fontaine-Gueffier ;
4. rue du Docteur Schweitzer ;
5. à l'angle de l'avenue Louis-Pasteur et de la rue de Verdun.

Article 2 : une part égale de chacun des emplacements ci-dessus désignés sera attribuée à chaque candidat ou à chaque liste de candidats.

Article 3 : tout affichage relatif aux élections précitées même par affichage timbré est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 4 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : le présent arrêté sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine, affiché sur les panneaux de l'hôtel de ville et publié au recueil des actes administratifs de la Commune.

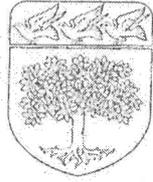
Fait à Bagneux, le 11 mai 2021



Marie-Hélène AMIABLE

Marie-Hélène Amiable
Maire de Bagneux

Conseillère départementale des Hauts-de-Seine



ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE ELECTORALE

EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES

- 1) 7, rue Félix Braquet (Centre Charlemagne)
- 2) 3, rue Félix Braquet
- 3) 62, rue Paul-Déroulède
- 4) 23, rue Charles-Duflos
- 5) Esplanade Dolto (près de l'école F. Dolto, 104, rue Henry Litolff)
- 6) 67, rue Charles Chefson
- 7) 89, rue Adolphe Guyot
- 8) 136, rue de l'Abbé Glatz
- 9) 29, rue Gramme
- 10) Esplanade de l'école La Cigogne (11, rue du Moulin Bailly)
- 11) Esplanade Vigny (2, allée Marc Birkigt)
- 12) 110, rue Pierre Joigneaux
- 13) Allée de la Croix du Sud

EMPLACEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON OBLIGATOIRES

- 14) 7, avenue Chevreul
- 15) 70, rue Charles-Duflos
- 16) rue du Général Leclerc (entre la Grande Gare SNCF et la Petite Gare)
- 17) 239, avenue d'Argenteuil

LISTE DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Scrutins 2021

Emplacements réservés à l'affichage électoral

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)

01 Bureaux	01 18 19 40 41	26 avenue André Morizet (Hôtel de ville)	Canton Boulogne-Billancourt 1
02 Bureau	03	26 rue de la Belle Feuille (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
03 Bureaux	02 04 05	2 rue Maître Jacques (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
04 Bureaux	06 07 16 17	92 rue Denfert Rochereau (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
05 Bureaux	08 09 10 11	52 rue Escudier (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
06 Bureaux	12 13 38 39	24 rue Fessart (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
07 Bureaux	14 15	40 rue Denfert Rochereau (Gymnase)	Canton Boulogne-Billancourt 1
08 Bureau	20 21 22 23 69	9 rue Paul Bert (Gymnase)	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
09 Bureau	24	210 rue Gallieni (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2
10 Bureaux	25 26 27 28 29	34 bis/36 rue de Sèvres (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
11 Bureaux	30 32 33	29 et 29 bis rue de Silly (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
12 Bureau	31	109 rue d'Aguesseau (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
13 Bureau	34	7 rue de Montmorency (Maison Waleska)	Canton Boulogne-Billancourt 1
14 Bureaux	35 37	31 rue Saint Denis (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
15 Bureau	36	48 rue des Abondances (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1
16 Bureaux	42 43	11 rue de Clamart (Gymnase)	Canton Boulogne-Billancourt 2
17 Bureau	44	64 rue de la Saussière	Canton Boulogne-Billancourt 2
18 Bureaux	45 46 47 48	85/87 rue Thiers (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
19 Bureau	49	12/14 rue du Dôme (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2
20 Bureaux	50 51	16 rue des Peupliers (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2
21 Bureaux	52 53 54	85/87 rue du Point du Jour (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2
22 Bureaux	55 56	30 rue de Seine	Canton Boulogne-Billancourt 2
23 Bureaux	57 58	16 avenue Pierre Grenier (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2
24 Bureaux	64 65	28-30 rue Yves Kermen (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2
25 Bureaux	62 63	1384 rue du Vieux de Pont de Sèvres (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2
26 Bureaux	60 61	140 rue Castéja place haute (salle polyvalente)	Canton Boulogne-Billancourt 2
27 Bureaux	59 66	12/14 Traverse Jules Guesde (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2
28 Bureaux	67 68 70	20-24 rue Robert Doisneau (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 2

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)

01 Square Rhin et Danube	Angle avenue André Morizet et rue de Sèvres	Canton Boulogne-Billancourt 1
02 Square des Frères Farman	71 rue de Silly	Canton Boulogne-Billancourt 1
03 Trottoir	Angle rue de Bellevue et avenue du Maréchal Juin	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
04 Parc des Glacières	rue de Meudon	Canton Boulogne-Billancourt 2
05 Marché Billancourt	square Henri Barbusse	Canton Boulogne-Billancourt 2
06 Avenue Pierre Lefauchaux	à l'entrée de l'avenue côté cours de l'île Seguin	Canton Boulogne-Billancourt 2
07 Trottoir	entre le 49 et le 51 route de la Reine	Canton Boulogne-Billancourt 1
08 Place	Grand place, le long de la grille du parking	Canton Boulogne-Billancourt 1
09 Entre la mairie et le centre commercial	Le long de la rue Gallieni	Canton Boulogne-Billancourt 1
10 Trottoir	92/94 rue Gabriel et Charles Voisin (Ecole)	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2

Soit au total 38 emplacements

LISTE DES EMBLACEMENTS D’AFFICHAGE ÉLECTORAL 2021

COMMUNE DE BOURG-LA-REINE – CANTON 3 BAGNEUX

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1 et 3	53 boulevard du Maréchal Joffre
02	2	105 avenue du Général Leclerc (Kessel)
03	4	63 boulevard du Maréchal Joffre
04	5	12 rue de la Sarrazine
05	6 à 9	20-22 rue Jean-Roger Thorelle
06	10	18 boulevard Carnot
07	11	22 rue de la Villa Flamande
08	12	13 rue de la Fontaine Grelot
09	13	33 avenue du Petit Chambord
10	14	112 avenue du Général Leclerc (Dolto)

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Mairie - 6 Boulevard Carnot
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ÉLECTORAL 2021

COMMUNE DE CHÂTENAY-MALABRY - CANTON 6.

12 emplacements réservés

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	HOTEL DE VILLE	26 rue du Docteur le Savoureux
02	ECOLE P. BROSSOLETTE	59-63 rue Jean Longuet
03	GYMNASE BROSSOLETTE	rue du Général de Gaulle
04	ECOLE P. BROSSOLETTE	59-63 rue Jean Longuet
05	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	164 rue de la Division Leclerc
06	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	164 rue de la Division Leclerc
07	ECOLE THOMAS MASARYK MATERNELLE	4 rue Marie Bonneval
08	CRECHE MAGDELEINE RENDU	10 place François Simiand
09	ECOLE LEONARD DE VINCI	Avenue Léonard de Vinci
10	ECOLE JEAN JAURES	444 avenue de la Division Leclerc
11	ECOLE JEAN JAURES	444 avenue de la Division Leclerc
12	ECOLE JULES VERNE	Place de l’Enfance
13	ECOLE JULES VERNE	Place de l’Enfance
14	ECOLE JULES VERNE	Place de l’Enfance
15	COLLEGE P. BROSSOLETTE	57 rue Jean Longuet
16	ECOLE LES MOUILLEBOEUF	4/12 rue Gustave Robin
17	ECOLE P. BROSSOLETTE	59-63 rue Jean Longuet
18	CENTRE DE LOISIRS SUZANNE BUISSON	rue Saint-Exupéry
19	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	164 rue de la Division Leclerc

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE CHATILLON – CANTON 7

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	BV01 et BV15	Théâtre de Châtillon , situé 3 rue Sadi Carnot
02	BV02	Parc municipal , situé 13 rue de Bagneux
03	BV03	Centre Jacques Prévert , situé 21 rue Gabriel Péri
04	BV04	École maternelle Gay Lussac , situé 20 rue Gay Lussac
05	BV05	École maternelle Jean Jaurès , situé 62 rue Jean Jaurès
06	BV06 et BV07	École élémentaire Marcel Doret , situés 41 avenue de la Paix
07	BV08	École élémentaire Joliot Curie , situé 59 avenue Marcelin Berthelot
08	BV09 et BV23	Maison des enfants , situés 34 rue Guy Moquet
09	BV10	École maternelle Arc-en-Ciel , situé 6 allée Vauban
10	BV11 et BV12	École élémentaire Langevin-Wallon , situés 8 rue Henri Gatinot
11	BV13	École élémentaire Joliot Curie , situé 3 rue Guynemer
12	BV14	École maternelle Joliot Curie , situé 6 rue Jean Mermoz
13	BV16 et BV19	École maternelle des Sablons , situés rue du Panorama
14	BV17	École maternelle du Parc , situé 13 Bis rue de Bagneux
15	BV18	École élémentaire Gambetta , situé 19 rue Gambetta
16	BV20, BV21 et BV22	Gymnase Langevin-Wallon , situés 9 rue Henri Gatinot > <i>Bureaux de vote temporaires, initialement prévus à l’Espace Maison Blanche (2 avenue Saint-Exupéry)</i>
17	BV24	École élémentaire Jules Verne , situé 1-5 rue Gay Lussac
18	BV 25	Folie Desmares , situé 17 rue de la Gare
19	BV 26	Médiathèque , situé rue Gabriel Péri
20		

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Square Jean Moulin, situé 20 avenue de Paris
02		Mairie de Châtillon, située 1 place de la Libération
03		Compagnie des eaux, située 1 avenue de la Division Leclerc.
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE CHAVILLE – CANTON 17 de MEUDON

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Hôtel de ville, 1456, avenue Roger Salengro
02	2 et 3	Groupe scolaire Ferdinand Buisson, 325, avenue Roger Salengro
03	11	Atrium de Chaville,3, Parvis Robert Schuman
04	4	à la hauteur du 1, rue du Gros Chêne
05	5 et 12	Parvis des écoles
06	6	Collège Jean Moulin,393 avenue de la résistance
07	7	Ecole Maternelle << Le muguet>>, façade Anatole France
08	8 et 13	Groupe scolaire <<Anatole France >> 3 rue SAINT Paul
09	9	Club House <<COLETTE Besson>> 2 rue Jean Jaurés
10	10	Ecole Maternelle << Les jacinthes>>, 47, avenue de la résistsance
11	14	Maison de la Jeunesse et de l'enfance
12	15	MJC- 25 rue de la Vallée

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)	
N°	Adresse
01	Pointe de Chaville, angle Pavé des Gardes
02	à la hauteur du N 31, rue Anatole France
03	rue de la brise, entre l'ouvrage S.N.C.F et la rue de la Chalandie
04	avenue Sainte Adélaïde (angle rue Charles Alby)
05	angles des rues Albert Perdreaux et l'ursine

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DECLAMART.....-.....CANTON...8.....

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1, 2 et 3	Place Hunebelle (devant salle des Fêtes)
02	4	7, rue Gathelot (devant l’école maternelle)
03	5 et 35	11, Mail des Hauts Jardins (devant le groupe scolaire)
04	6, 7, 8 et 9	24 rue des Closiaux (devant le gymnase)
05	10, 11 et 12	Rue Jules Ferry (devant l’école élémentaire)
06	13	154, avenue Jean Jaurès (devant l’école maternelle)
07	14	216, avenue Jean Jaurès (devant le centre socioculturel de la Fourche)
08	15	Rue Condorcet (devant le gymnase)
09	16	Petit Sentier des Rochers
10	17 et 18	43, rue d’Estienne d’Orves
11	19	70, rue d’Estienne d’Orves (devant l’école maternelle)
12	20	97, rue de Fleury (devant l’école maternelle)
13	21 et 22	16 rue du Parc (devant l’école)
14	23	20 rue du Parc (devant la maison de quartier)
15	24 et 25	7, rue de Vendée (devant le collège)
16	26 et 27	9, rue de Bretagne (devant l’école)
17	28 et 29	44, route du Pavé Blanc (devant le centre socioculturel du Pavé Blanc)
18	30, 31, 32 et 33	Allée du Gymnase (rue de la Bourcillière) (devant le complexe sportif du Petit Clamart)
19	34	Place Hunebelle (devant la Maison des Sports)
20	36	avenue du Général de Gaulle (devant le groupe scolaire Panorama)
21	37	4 allée de l’école du Canal (devant le groupe scolaire Plaine Sud)

**EMPLACEMENTS DES PANNEAUX D’AFFICHAGE ELECTORAL
SUR LA COMMUNE DE CLICHY**

CANTON 9

A – PANNEAUX OBLIGATOIRES

Bureaux	Lieux	Adresses
1 et 30	Mairie de Clichy	80 boulevard Jean Jaurès
2	Gymnase Henri Barbusse	111 rue Henri Barbusse
3 et 20	École Jules Ferry mixte A	7 rue Dagobert
4 et 6	Maternelle Mendès France	53 rue Gaston Paymal
05	École Jules Ferry mixte B	2 bis rue Dagobert
07	École Léopold Sedar Senghor	17 rue Palloy
08	Espace Henry Miller	3 rue du Docteur Calmette
09	École Victor Hugo mixte B	6 rue Foucault
10 et 13	École Victor Hugo mixte A	2 rue Foucault
11	École Maternelle Victor Hugo	9 rue Foucault
12	Foyer Gaston Roche	8 rue Pierre et Marie Curie
14	École Maternelle Condorcet	18-20 rue de Belfort
15	Maison des associations	80 boulevard du général Leclerc
16	École Maternelle Jean Jaurès	5 rue René Vézuel
17 et 18	École Jean Jaurès	14 rue Alexandre Antonini
19	Pavillon Vendôme	7 rue du Landy
21 et 22	École Primaire Aragon	9 rue Willy Brandt
23	Centre de loisirs les petits acrobates	3 rue Georges Seurat
24 et 25	Maternelle Annie Fratellini	29 avenue Claude Debussy
26	École Pasteur mixte A	4 rue Ferdinand Buisson
27	École Pasteur mixte B	2 rue Ferdinand Buisson
28 et 29	École Maternelle Prévert	20-22 rue des Cailloux
31	École Primaire Gustave Eiffel	06 rue Gustave Eiffel
32	École Maternelle Pasteur	6 rue Ferdinand Buisson
33	École Maternelle Fournier	11 rue Fournier

B-PANNEAUX FACULTATIFS

AUCUN



92701 COLOMBES CEDEX
Tél. : 01 47 60 80 00
Fax : 01 47 60 80 85
Direction générale
Contrôle de légalité interne

VILLE DE COLOMBES

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° : 2021 3246

Arrêté modificatif fixant les emplacements réservés à l'apposition des affiches de propagande électorale pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Publié le : 25 MAI 2021
Affiché le : 25 MAI 2021

ARRETÉ

Canton 10 - Colombes 1
Canton 11 - Colombes 2

Le Maire de Colombes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral et notamment les articles L.51 et R.28,

ARRETE

Article 1 : Le nombre des emplacements réservés pour l'apposition des affiches électorales est fixé à 29 emplacements obligatoires et 10 emplacements supplémentaires conformément au tableau ci-après :

ÉLECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021
Emplacements réservés à l'affichage des propagandes électorales

BUREAUX DE VOTE	Emplacements obligatoires	Emplacements supplémentaires
	Lieux	Lieux
Canton 10 - Colombes 1		
1	A côté de l'Hôtel de Ville rue de la liberté	
2 et 3	A côté de l'école Maintenon élémentaire B (ex maternelle) 3, rue des Glycines	
4 et 5	A côté de l'école Victor Hugo élémentaire 58, rue des écoles	
6	Victor Hugo maternelle 108 rue des Champarons	
7 et 8	A côté de l'école Hoche élémentaire 119, rue Hoche	
9, 10 et 11	A côté de l'école Lazare Carnot élémentaire 18, rue des Monts Clairs	
12	A côté de l'école Marcel Pagnol 110 rue d'Estienne d'Orves	A côté du Tribunal de proximité 9, rue Gabriel Péri
13	A côté de l'école Léon Bourgeois élémentaire A 7, rue Léon Bourgeois	
22 et 23	En face de l'école Jean-Jacques Rousseau, 29 rue Jean Jacques Rousseau	Près de la gare du Stade/square Place de la gare
24 et 25	A côté de l'école Langevin Wallon maternelle 29/31, rue Jules Michelet	
26	A côté de l'école Camille Claudel maternelle 46, rue Jules Michelet	
27	A côté de l'école Jean Moulin maternelle 56/58, rue d'Estienne d'Orves	
28, 30 et 31	A côté des écoles Henri Martin maternelle et élémentaire 325/329, rue Gabriel Péri	Place Louis Aragon
32 et 33	A côté de l'école Simone Veil 1-3 rue Marguerite Yourcenar	

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le 25/05/2021
ID : 092-219200250-20210525-A_2021_3246-AR

Emplacements obligatoires		Emp
BUREAUX DE VOTE	Lieux	Lieux
34 et 35	À côté de l'école Tour d'Auvergne maternelle et élémentaire 10, rue Legnano	Avenue de l'Europe à hauteur de l'église
36 et 37	À côté de l'école Charles Péguy élémentaire B 280, rue du Président Salvador Allende	
38 et 39	À côté du gymnase de l'école Buffon 44, rue Buffon	À côté de l'école Buffon 3 et 5, rue des Canibouts
40	À côté de l'école Reine Henriette maternelle 10, rue Gay Lussac	
41	À côté de l'école Reine Henriette maternelle 120, rue Saint Denis	
42, 43, 44	À côté des écoles Ambroise Paré maternelle et élémentaire 9/11, rue Youri Gagarine	À côté du gymnase Ambroise Paré 140, rue Saint Denis
45 et 46	À côté de l'école Marcelin Berthelot élémentaire A et B 100, boulevard de Valmy	
47	À côté de l'école Marcelin Berthelot maternelle 12, rue Alexis Bouvier	
48	À côté de l'école Charles Perrault maternelle 169, rue Henri Dunant	À côté de l'école Buffon maternelle 237, rue des Gros Grès
Canton 11 - Colombes 2		
14 et 15	À côté de l'école Jules Verne maternelle 189, rue des voies du Bois	Entrée de ville avenue Henri Barbusse/avenue Anatole France
16	À côté de l'école Anne Franck maternelle 288, rue d'Estienne d'Orves	Près de la gare de la Garenne-Colombes, rue Pierre Brossolette (côté voie ferrée)
17 et 18	À côté de l'école Léon Bourgeois élémentaire B 3, rue Léon Bourgeois	Place Jean Wiener
19 et 20	À côté de l'école Georges Pompidou, au niveau du n° 88 (devant les barrières vertes)	
21	À côté de l'école Gustave Bienvêtu maternelle 12/16, rue Lazare Carnot	
29	Dans la cour du réfectoire (pour un des deux scrutins) et devant la cour du réfectoire (pour l'autre scrutin) de l'école Henri Martin 2 rue Edouard Vaillant	

Article 2 : Conformément à l'article L. 51 du code électoral, tout affichage en dehors des emplacements désignés ci-dessus, ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats, ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre est interdit.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux ou des rapports et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Colombes est chargé de l'application du présent arrêté, lequel sera affiché, transmis au préfet, et inscrit au recueil des actes administratifs.

Colombes, le 25 MAI 2021

Pour le Maire et par délégation,



Fatoumata SOW
Fatoumata SOW
Première Adjointe au Maire en charge des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques, des Affaires générales, des Affaires métropolitaines, de l'Égalité femme/homme et de la lutte contre les discriminations

**VILLE DE COURBEVOIE
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
2021**

*Courbevoie - 1 : canton 12
Courbevoie - 2 : canton 13*

1) Emplacements obligatoires

1	Ancienne Mairie	Place de l'Hôtel de Ville	Bureaux 1 et 2	canton 12
2	Ecole maternelle La Farandole	2 villa de La Musique	Bureaux 3 et 4	canton 12
3	Ecole maternelle L. H. Allié	25 rue de Colombes	Bureaux 5 et 6	canton 12
4	Gymnase Dallier	10 bd Saint Denis	Bureaux 8	canton 12
5	Ecole maternelle sonia Delaunay	1 rue de la Montagne	Bureau 9	canton 12
6	Ecole élémentaire Marcel Achard	39 rue Victor Hugo	Bureaux 10 et 11	canton 12
7	Ecole élém. Jean de la Fontaine	26 rue Victor Hugo	Bureau 12	canton 12
8	Ecole maternelle St Exupéry	20 bis rue de Bezons	Bureau 18	canton 12
9	Ecole élémentaire André Malraux	11 rue Louis Blanc	Bureau 13, 14 et 15	canton 13
10	Ecole maternelle Jules Verne	26 rue d'Essling	Bureaux 16 et 17	canton 13
11	Ecole élémentaire Guynemer	16/24 rue Carnot	Bureaux 19, 20 et 21	canton 13
12	Maisons des Associations	12 square Henri Regnault	Bureau 22	canton 13
13	Ecole élémentaire Alexandre Dumas	13 rue de Rouen	Bureau 23 et 30	canton 13
14	Ecole élémentaire Pierre de Ronsard	3 chemin Pierre de Ronsard	Bureau 24	canton 13
15	Ecole mixte Rodin	2 allée Auguste Rodin	Bureaux 25 et 26	canton 13
16	Ecole maternelle les Fauvelles	6 chemin des Ecoliers	Bureau 27	canton 13
17	Ecole élémentaire Jean de la Bruyère	8 chemin des Ecoliers	Bureaux 28 et 29	canton 13
18	Maison des Associations	73 rue Gaultier	Bureau 31	canton 13
19	Ecole maternelle Françoise Dolto	19-25 rue Emile Deschanel (square Normandie)	Bureaux 32 et 33	canton 13
20	Ecole élémentaire Anatole France	70 rue Armand Silvestre	Bureaux 34, 35, 37 et 55	canton 12
21	Ecole élémentaire Logie	12 rue du Cayla	Bureau 36	canton 12
22	Ecole maternelle Théophile Gautier	182 bd Saint Denis	Bureaux 38 et 39	canton 12
23	Ecole maternelle Alphonse Daudet	1/3 rue Fallet	Bureau 40	canton 12
24	Ecole maternelle A. Daudet Annexe	2 rue Fallet	Bureau 41	canton 12
25	Ecole mixte Mermoz	321 bd Saint Denis	Bureaux 43 et 44	canton 12
26	Ecole élémentaire Armand Silvestre	186 rue Armand Silvestre	Bureaux 42, 45, 46 et 47	canton 12
27	Annexe Villebois Mareuil	86 rue Armand Silvestre	Bureau 48	canton 12
28	Centre Omnisports Dr J. Blot	21 rue Pierre Brossolette	Bureau 49, 50, 51 et 52	canton 12
29	Ecole élémentaire Lamartine	62 rue Jean Pierre Timbaud	Bureaux 7, 53 et 54	canton 12

2) Emplacements supplémentaires

3ème circonscription

Gare de Bécon-les-Bruyères
Place Jean Mermoz
Début rue Madiraa (face n° 4) - côté gare de Bécon
4 rue Adolphe Lalyre (école Maternelle Watteau)
Boulevard Saint Denis n° 70
Place Charras : Terre plein
Rue de l'Alma : Terre plein Marché
Rue de l'Hôtel de Ville : Face à la Mairie (côté square)
1 bld Aristide Briand (Ecollectif)

canton 12

20 bld de la Mission Marchand (école maternelle Musset)
Place des Trois Frères Leboeuf

canton 13
canton 13

6ème circonscription

Angle des rues Ségoffin et Aboukir
12/14 rue du Général Audran
52 rue de Strasbourg (gymnase des Renardières)

canton 13
canton 13
canton 13



Fontenay-aux-Roses

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Canton 7

ARRÊTÉ MODIFICATIF DU MAIRE PORTANT DÉSIGNATION DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ÉLECTORAL - ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Le Maire de Fontenay-aux-Roses

VU le Code électoral et notamment les articles L.51, R.28 et R.40

VU la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct

VU l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2021-133 du 6 mai 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay-aux-Roses

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Les emplacements d’affichage électoral facultatifs et obligatoires sont désignés comme suit :

Emplacements obligatoires

- 1- École élémentaire du Parc – 6 avenue du Parc (BV1)
- 2- Salle Place de l’Église – 3 place de l’Église (BV2)
- 3- École maternelle Jean Macé – 2 avenue Jeanne et Maurice Dolivet (BV3)
- 4- Accueil de loisirs Pierre Bonnard – 5 rue de l’Avenir (BV4)
- 5- École maternelle Scarron – allée des Lilas (BV5 et BV6)
- 6- Groupe scolaire de la Roue – avenue Gabriel Péri (BV7 et BV8)
- 7- Maison de quartier des Paradis – 8/12 rue Paul Verlaine (BV9)
- 8- Gymnase Jean Fournier – 7 rue des Potiers (BV10)
- 9- Salle polyvalente de la résidence universitaire Lanteri, Place de la Gare (BV11)
- 10- Centre La Fontaine – 12/14 rue La Fontaine (BV12)
- 11- Groupe scolaire des Ormeaux – 8 rue des Ormeaux (entrée) (BV13 et BV14)
- 12- École maternelle des Renards – 26 avenue Raymond Croland (BV15)
- 13- Groupe scolaire des Pervenches – rue des Pervenches (entre l’entrée maternelle et primaire) (BV 16 et BV17)

Emplacements facultatifs

- 14- Rue Boucicaut – Parvis de la Mairie
- 15- Avenue Lombart
- 16- Place du Château Sainte-Barbe – devant la médiathèque
- 17- Avenue Gabriel Péri – le long de l’église des Blagis

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Laurent VASTEL

Maire de Fontenay-aux-Roses

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ÉLECTORAL 2021

COMMUNE DE GARCHES – CANTON 23 SAINT-CLOUD

Emplacements OBLIGATOIRES = 7 Emplacements (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	Mairie	Avenue du Maréchal Leclerc, à hauteur du n° 2
02	Mairie	Avenue du Maréchal Leclerc, à hauteur du n° 2
03	Maternelle Saint-Exupéry	Grande Rue, à hauteur du n° 22
04	Maternelle Saint-Exupéry	Grande Rue, à hauteur du n° 22
05	Primaire Pasteur	Rue de Suresnes, à hauteur du n° 13
06	Maternelle Ramon	Rue du Docteur Debat, à hauteur du n° 66
07	Centre de Loisirs de la Cité R. Poincaré	Angle de l’allée des Haras et de l’allée de la Marche,
08	Primaire Ramon	Rue du Docteur Debat, à hauteur du n° 66,
09	Maternelle Ramon	Rue du Docteur Debat, à hauteur du n° 66,
10	Médiathèque	Grande Rue, à hauteur du n° 86
11	Médiathèque	Grande Rue, à hauteur du n° 86
12	Collège Henri Bergson	Rue du 19 Janvier, à hauteur du n° 73,
13	Primaire Pasteur	Rue de Suresnes, à hauteur du n° 13
14	Collège Henri Bergson	Rue du 19 Janvier, à hauteur du n° 73

Emplacements FACULTATIFS : 8 Emplacements	
N°	Adresse
01	Place de la Gare, à hauteur du n° 160 boulevard du Général de Gaulle,
02	Rue Pasteur, à hauteur du n° 21
03	Rue Athime Rué, à l’angle de la rue du 19 Janvier,
04	Rue du 19 Janvier, à hauteur du n° 60 bis (domaine des 4 Vents),
05	Rue des Suisses, à l’angle de la rue de Buzenval,
06	Rue de la Porte Jaune, à l’angle de la rue de Buzenval,
07	Rue de la Porte Jaune, à l’angle de la rue du 19 Janvier (parking municipal),
08	Rue de Suresnes, à l’angle de la rue des 4 Vents (cimetière municipal).

LISTE DES EMBLEMES D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE : GENNEVILLIERS – CANTON 14

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	01	177 avenue Gabriel Péri
02	02	13 rue des petites Murailles
03	03 & 04	15 rue des Petites Murailles
04	05	Rue de la Couture d’Auxerre devant l’école Kergomard
05	06	27 rue de la Couture d’Auxerre
06	07 & 08	Rue de la Couture d’Auxerre
07	09	1 rue pasteur
08	10&11	22 rue Julien Mocquard
09	12	21/23 rue Victor Hugo
10	12	Rue Roger Pointard
11	13	Angle des rues du 19 mars 1962 et P.V Couturier (Côté impair)
12	14	Angle des rues du 19 mars 1962 et P.V Couturier (Côté pair)
13	15 & 16	62 rue PV Couturier
14	17 & 19	81 rue Henri Barbusse
15	18	13/15 rue Emile Zola
16	20	9 boulevard JJ Rousseau
17	21	14 rue Jean Perrin
18	22	Voie de desserte, le long du stade Lilian Turam
19	23	8 rue Jean Perrin
20	24	35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker
21	25	22 avenue Chenard et Walcker
22		
23		
24		
25		

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Angle de la rue Imola et Bergkamen
02		32-34 avenue Chandon
03		2 rue de la Baneza
04		Place Indira Gandhi
05		Rue Jules Dumien
06		36 rue du Puits Guyon
07		Angle bld Calmel et rue de la Couture d’Auxerre
08		9 à 13 rue Marcel Lamour
09		Rue de la Libération
10		Face rue Jack London
11		Rue Roger Martin du Gard, face rue Jules Valles
12		Place Jean Grandel
13		Rue Pierre Timbaud

LISTE DES EMBLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES – CANTON 11 COLOMBES 2

Emplacements OBLIGATOIRES : 12 (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Mairie – Salle des Mariages 68 boulevard de la République
02	2	Ecole Maternelle Voltaire 44 rue de l’Aigle
03	3	Ecole Elémentaire Voltaire 39 rue Sartoris
04	4	Grand gymnase Pierre Denis – Entrée côté collège 111 avenue du Général de Gaulle
05	5	Foyer des Arts et Loisirs 12 avenue Foch
06	6	Ecole Elémentaire Jean Jerphanion - Réfectoire 38 rue de Plaisance
	7	Ecole Elémentaire Jean Jerphanion - Salle Polyvalente 38 rue de Plaisance
7	8	Ecole Elémentaire Renan 24 avenue Conté
8	9	Ecole Maternelle René Guest 6 rue des Champs Philippe
	10	Mairie – Salle Annexe 68 boulevard de la République
9	11	Théâtre de La Garenne-Colombes 22 avenue de Verdun
10	12	Ecole Maternelle Renan 16 rue Fernand Drouilly
	13	Ecole Sagot Voltaire 39 rue Sartoris
11	14	Ecole Elémentaire André Marsault 48 rue du Moulin Bailly
12	15	Ecole Sainte Geneviève 25 rue d’Estienne d’Orves
	16	Grand gymnase Pierre Denis - entrée principale 111 avenue du Général de Gaulle

EMPLACEMENTS FACULTATIFS	
N°	Adresse
01	Place de la gare de La Garenne-Colombes
02	Place Rhin et Danube
03	Place de la Colonne
04	Avenue Foch (angle avenue du Général de Gaulle)
05	1/3 bd de la République
06	Place de la Gare des Vallées (clôture SNCF à côté de la passerelle)
07	Rue de Châteaudun, face à la Médiathèque
08	Place du 8 mai 1945 (devant le n° 1 de la résidence des Sycomores sur le trottoir)
09	Avenue du Général Leclerc (entre le pont de la Puce et l’allée St Hubert)
10	Rue Jules Ferry (entre l’entrée du cimetière et le N°86)
11	Place du 11 novembre 1918 (entrée principale du square)
12	Place de Belgique (devant la Tournelle)
13	Avenue Joffre N°37/39
14	Boulevard National (face ancien emplacement Peugeot)
15	Rue Veuve Lacroix (place à l’angle de la rue des Murgers)

VILLE d'ISSY-LES-MOULINEAUX – CANTON 15

Liste des emplacements d'affichage électoral :

	Désignation	Adresse	N° bureaux
1	Centre Administratif Municipal	47, rue du Général Leclerc	1
2	Palais des arts et des congrès d'Issy	25, av Victor Cresson	2/3/32
3	Espace Andrée Chedid	60 rue du Général Leclerc	31
4	Espace jeunes Anne Frank	15, rue Diderot	4
5	Espace Savary	4, rue du général Leclerc	5
6	Ecole élémentaire Voltaire	1, rue Maurice Champeau	6/40
7	Ecole Saint Exupéry	12, rue Eliane Jeannin Garreau	7
8	Ecole maternelle Ernest Renan	23, rue Ernest Renan	8/9
9	Maison des Hauts d'Issy	16, rue de l'abbé Derry	10/34
10	Ecole élémentaire Lafontaine	17, rue de l'abbé Derry	11
11	Ecole Justin Oudin	2/4 allée Lucie Aubrac	12/13
12	Ecole maternelle Anatole France	1, boulevard Rodin	15/16
13	Ecole maternelle Claude Boujon	3, rue des acacias	17
14	Ecole élémentaire Jules Ferry	3, rue Jules Ferry	18/19/37
15	Gymnase Jacques Goddet	237, rue Jean-Jacques Rousseau	20/21
16	Ecole maternelle les Ponceaux	18/20 rue de Meudon	22/23
17	Ecole élémentaire Saint Germain	26, avenue Jean Monnet	24
18	Ecole élémentaire des Epinettes	38 bis rue d'Erevan	25/27
19	Ecole maternelle des Epinettes	7, rue Honoré Fragonard	26
20	Ecole maternelle Paul Bert	18, rue Paul Bert	28
21	Ecole des Ajoncs	31, rue du Docteur Lombard	38/43
22	Ecole maternelle Chabanne	53/55, rue Pierre Poli	30
23	Ecole maternelle Les Varennes	21, villa Marguerite	33
24	Gymnase Alain Mimoun	rue Rabelais	14/35
25	Ecole Robert Doisneau	26, rue Jacques-Henri Lartigue	36
26	Ecole maternelle Jules Ferry	13, rue Jules Ferry	39
27	Ecole du Colombier	12/14 Cours Saint-Vincent	29/44
28	Ecole Marie Marvingt	19, rue Vaudétard	41
29	Ecole le Petit Train Vert	23, rue Eugène Atget	42
26	Ecole des Ajoncs	31, rue du Docteur Lombard	38/43
30	Ecole Louise Michel	34/36, rue du Docteur Zamenhoff	45/46
31	Ecole des Chartreux	40, rue de Champ-Chardon	47
32	Panneaux supplémentaires	rue du Docteur Lombard	NC
33	Panneaux supplémentaires	rue Foucher Lepelletier	NC

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE : **LE PLESSIS-ROBINSON – Canton 6 Châtenay-Malabry**

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)			
	N°	Bureaux de vote	Adresse (emplacements des panneaux)
1	01	Ecole Anatole France-Atrium	Avenue Charles De Gaulle
2	02	Gymnase Anatole France	Rue de la Ferm
3	03	Orangerie	Rue de l’Orangerie
4	04	Groupe scolaire Louis Hachette/Gymnase	Place des Déportés et internés de la résistance
5	05 et 18	Espace omnisport	Avenue Edouard Herriot
6	06 et 19	Groupe scolaire Louis Hachette/Gymnase	Avenue Paul Langevin
7	07 et 08	Groupe scolaire Joliot Curie	Rue du Docteur Lamaze
8	09	Moulin Fidel	Rue du Moulin Fidel
9	10 et 21	Groupe scolaire Henri Wallon	Rue du Capitaine Facq
10	11	Club Henri Sellier	Rue de Malabry
11	12	Groupe scolaire François Peatrik	Rue François Peatrik
12	13	AFPA	Rue de Sceaux
13	14	Groupe scolaire François Peatrik	Avenue de la Résistance
14	15 et 16	Groupe scolaire Jean Jaurès	Rue des Suisses
15	17	Groupe scolaire Louis Pergaud	Rue Louis Pergaud
16	20	Le club	Rue de la Ferme

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse (emplacements des panneaux)
1		Place du 8 mai 1945

Nombre total d’emplacements : 17



VILLE DE LEVALLOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**30 EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE DE LA PROPAGANDE
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021 - CANTON 16**

	N° BV	LIBELLÉ DE BUREAU
1	1 et 43	Hôtel de ville : péristyle côté voltaire et Salon Ronsard
2	2	Maternelle Pasteur : 2 rue Jacques Mazaud
3	3 et 4	Élémentaire Françoise Dolto : 7 rue Marius AUFAN
4	5	Maternelle Charles Perrault : 17 rue Chaptal
5	6 et 13	Collège Danton : 77 rue Danton
6	7	Club Ados 2 : 7 rue de l'Aspirant Dargent
7	8 et 20	Élémentaire Anatole France : 73 rue Marius AUFAN
8	9	Pavillon des fêtes : place de Verdun
9	10	Élémentaire Jean de la Fontaine : 53 rue Rivay
10	11	Club de la Planchette : 105 rue du Président Wilson
11	12	Centre de Loisirs Jean Jaurès : 130 rue du Président Wilson
12	14 - 17 et 19	Lycée Léonard de Vinci : 4 avenue Georges Pompidou
13	15 et 16	Palais des Sports Marcel Cerdan : 141 rue Danton
14	18	Maternelle Alfred de Musset : 30 rue Ernest Cognacq
15	21	Conservatoire Maurice Ravel : 33 rue Gabriel Péri
16	22	Maison de l'Enfance Jules Ferry : 116 rue Louis Rouquier
17	23 et 37	Maternelle Jules Ferry : 7 rue Jules Ferry
18	24	Maison de l'Enfance Alsace : 9 rue d'Alsace
19	25	Résidence Lorraine : 2 rue de Lorraine
20	26 et 27	Maison de l'Enfance Gustave Eiffel : 12-14 rue de Lorraine
21	28 et 34	Médiathèque Gustave Eiffel : 111 rue Jean Jaurès
22	29	Complexe Sportif Louison Bobet : 15 rue Pablo Neruda
23	30	Centre de Loisirs Maurice Ravel : 25 rue de Lorraine
24	31	Maternelle Maurice Ravel : 9 Allée Youri Gagarine
25	32 et 33	Élémentaire Jules Ferry : 5 rue Jules Ferry
26	35 - 38 et 39	Groupe scolaire Buffon : 45-47 rue Camille Pelletan
27	36	Centre Culturel l'Escale : 25 rue de la Gare
28	40	Maternelle Saint-Exupéry : 20 rue Collange
29	41	Résidence Wilson : 120 rue du Président Wilson
30	42 et 44	Élémentaire Saint-Exupéry : 24 rue Collange

EMPLACEMENTS FACULTATIFS

1	1	Place Georges Pompidou
2	2	Allée Claude Monet

HÔTEL DE VILLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 92300 LEVALLOIS
TÉLÉPHONE : 01.49.68.31.14/31.15/30.53 - TÉLÉCOPIE : 01.49.68.32.80
elections@ville-levallois.fr

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE MALAKOFF – CANTON 18 DE MONTRouGE

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1/2/3	Ecole Jean Jaurès - 13, avenue Jules Ferry
02	4/5	Maison de la vie associative - 28, rue Victor Hugo
03	6	L’Aquarium centre de loisirs primaire - 3, rue d’Hébécourt
04	7/20	Ecole Georges Cogniot - 7/17, avenue du Maréchal Leclerc
05	8/10/11/12/21	Ecole Guy Moquet - avenue Maurice Thorez
06	9	Maison de quartier Pierre Valette - 3, rue Galliéni
07	13/14/15	Ecole maternelle Paulette Nardal - 1, rue Marie Lahy
08	16/22	Ecole Paul Langevin - 13, rue André Rivoire
09	17/18	Ecole Henri Barbusse - 2, rue Jules Guesde
10	19	Foyer Léon Salagnac - 74, rue Jules Guesde
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Hôtel de Ville - Passage du Nord
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		

LISTE DES EMBLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE – CANTON 23

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Place de la mairie (Devant la mairie)
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		

Emplacements <u>FACULTATIFS</u> (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	47 – 49 Boulevard de la République
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE MEUDON

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Mairie – 6 avenue Le Corbeiller
	2	Mairie – 6 avenue Le Corbeiller
02	3	École Jules Ferry – 10 bis avenue Louvois
	4	École Jules Ferry – 10 bis avenue Louvois
03	5	Maternelle du Centre – 12 rue Hérault
	6	Maternelle du Centre – 12 rue Hérault
04	7	Les Sablons
05	8	École Ferdinand Buisson – 7 boulevard des Nations Unies
	9	École Ferdinand Buisson – 7 boulevard des Nations Unies
06	10	Gymnase du Bel Air – 4 rue du Bel Air
	11	Gymnase du Bel Air – 4 rue du Bel Air
07	12	Maternelle des Jardies – 16 rue Lucien Feuchot
08	13	Maternelle Jean de la Fontaine – 21 rue Ernest Renan
09	14	École Maritain Renan – 21 rue Ernest Renan
10	15	Maternelle Charles Desvergues – 5 boulevard Verd de Saint Julien
11	16	Maternelle Marbeau – 10 rue du Père Brottier
12	17	École Monnet-Debussy – 5 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
13	18	Maternelle Ravel – 1 rue Georges Millandy
	23	Maternelle Prévert – 1 rue Georges Millandy
14	19	Pôle Intergénération – 2 rue Woluwé Saint Lambert
15	20	Gymnase Pierre et Marie Curie – avenue Claude Dalsème
16	21	Gymnase Pierre et Marie Curie – 6 rue Pierre et Marie Curie
17	22	Maternelle Pierre et Marie Curie – 2 rue Pierre et Marie Curie
18	24	École Auguste Rodin – 14 bis rue Michel Vignaud
	25	École Auguste Rodin – 14 rue Michel Vignaud
19	26	Maternelle Curie Saint Exupéry – 1 rue du Commandant Louis Bouchet
20	27	Centre de Loisirs du Val – rue Victor Dodé
21	28	Maternelle Paul Bert – 26 rue des Marais
22	29	École Pierre Brossolette – 25 avenue Henri IV
	30	Maternelle Charles Perrault – 25 avenue Henri IV
23	31	École du Val – 20 avenue Jean Jaurès
	32	Maternelle du Val – 20 avenue Jean Jaurès

Emplacements <u>SUPPLÉMENTAIRES</u> (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
24		PLACE DE LA GARE VAL FLEURY (Place Henri Brousse) MEUDON
25		PLACE DE LA GARE MEUDON BELLEVUE (avenue du Général Gallieni) MEUDON
26		PLACE DE LA GARE MEUDON (Place du 8 Mai 1945) MEUDON
27		AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE (à proximité du n°2) MEUDON-LA-FORÊT

**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE ELECTORAL
Année 2021 - CANTON 18**

I - EMPLACEMENTS RESERVES A L’AFFICHAGE ELECTORAL ETABLIS À PROXIMITÉ DES BUREAUX DE VOTE

..... N° B.V.

1	<u>1er centre de vote</u>	Hôtel de Ville	32 avenue de la République	1,2
2	<u>2ème centre de vote</u>	École Maternelle M. Berthelot	35 rue Marcelin Berthelot	3, 4
3	<u>3ème centre de vote</u>	École Élémentaire Rabelais	passage Draeger	5,6,7,8
4	<u>4ème centre de vote</u>	École Élémentaire Raymond Queneau	57 avenue Henri Ginoux	9,10,11,12
5	<u>5ème centre de vote</u>	École Maternelle Aristide Briand	87 avenue Aristide Briand	,13,14,15,16
6	<u>6ème centre de vote</u>	École Maternelle Buffalo	41 rue Victor Basch	17, 18
7	<u>7ème centre de vote</u>	École Élémentaire Boileau	7 rue Boileau	19,20,21,22,23
8	<u>8ème centre de vote</u>	Centre de loisirs	103 rue Maurice Arnoux	24,25,26
9	<u>9ème centre de vote</u>	Gymnase Renaudel	1 rue Jules Guesde	27,28
10	<u>10ème centre de vote</u>	École Maternelle du Haut Mesnil	22 rue Arthur Auger	29,30,31,32

II - EMPLACEMENTS SPECIAUX RESERVES A L’AFFICHAGE ELECTORAL EN DEHORS DE CEUX ETABLIS A COTE DES BUREAUX DE VOTE (article L.51 et R.28 du Code électoral)

- 1 Rue Maurice Arnoux, le long de la faculté dentaire
- 2 Avenue de la Marne, face au marché
- 3 Rue Sylvine Candas, angle de l'avenue Jean Jaurès
- 4 Place Jules Ferry, le long du square, côté pair et angle avec l'avenue du Fort
- 5 Rue Hippolyte Mulin, le long du stade Jean Lezer, face à la crèche Hippolyte Mulin
- 6 Rue du 11 novembre, le long de l'immeuble HLM situé entre les rues Pierre Curie et Pasteur
- 7 Rue Thailheimer, côté I.M.P.
- 8 Rue Danton, angle rue Barbès
- 9 Boulevard du Général de Gaulle, au niveau de la crèche
- 10 Avenue Marx Dormoy (au N° 202)
- 11 Rue Amaury Duval, à proximité du Centre municipal de santé, et sur le même trottoir.

TOTAL GENERAL : 21 EMPLACEMENTS

HAUTS-DE-SEINE

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE NANTERRE – CANTON N°19 NANTERRE 1 ET CANTON N°20 NANTERRE 2

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)				
N° BV	Canton	Bureaux de vote	Adresse affichage	n° empla- cemen- ts
1	Nanterre-1	Hôtel de ville-salle des congrès, 88 rue du 8 mai 1945	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à l’entrée 88 rue du 8 mai 1945 (départementale canton 1 + régionales)	1
2	Nanterre-1	Hôtel de ville-salle des congrès, 88 rue du 8 mai 1945		
3	Nanterre-1	Ecole maternelle Victor Hugo , 45 rue Victor Hugo	Côté droit 45 rue Victor Hugo	2
4	Nanterre-1	Foyer restaurant du square, 6 rue Franklin	Chemin piéton entre square et foyer	3
5	Nanterre-1	Maison des associations, 11 rue des anciennes mairies	11 rue des anciennes mairies, à droite de l’entrée principale du parc (grilles)	4
6	Nanterre-1	Villa des Tourelles, 9 rue des anciennes mairies	9 rue des anciennes mairies, entrée du parc, le long de l’allée principale.	5
7	Nanterre-1	Ecole élémentaire du Centre, 31 boulevard du Midi	Côté droit 31 boulevard du Midi	6
8	Nanterre-1	Ecole élémentaire Henri Wallon B, 3 rue de Zilina	Côté gauche 3 rue de Zilina	7
9	Nanterre-1	Ecole élémentaire Henri Wallon A, 3 rue de Zilina		
10	Nanterre-1	Ecole élémentaire Voltaire A, 39 rue Voltaire	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à droite de l’entrée 35 rue Voltaire	8
11	Nanterre-1	Ecole élémentaire Voltaire B, 39 rue Voltaire		
12	Nanterre-1	Salle municipale de l’école Voltaire, 39 rue Voltaire	A droite de l’entrée de la salle 39 rue Voltaire	9
13	Nanterre-1	Centre de loisirs rouget de Lisle, 20 rue Rouget de Lisle	Côté gauche 20 rue Rouget de Lisle	10
14	Nanterre-1	Ecole élémentaire Joinville, 50 rue Rouget de Lisle	Côté droit 50 rue Rouget de Lisle	11

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)				
N° BV	Canton	Bureaux de vote	Adresse affichage	n° emplacements
15	Nanterre-1	Ecole élémentaire Balzac, 14 boulevard Balzac	Côté droit 14 boulevard Balzac	12
16	Nanterre-1	Ecole maternelle Balzac, 4 boulevard Balzac		
17	Nanterre-1	Salle polyvalente Anatole France, 7 rue Anatole France	En face 7 rue Anatole France	13
18	Nanterre-1	Ecole primaire Lucie Aubrac, 1 allée de Savoie	En face 1 allée de Savoie	14
19	Nanterre-1	Ecole élémentaire Paul Langevin, 11 rue Paul Langevin	Côté droit 11 rue Paul Langevin	15
20	Nanterre-1	Lycée professionnel Paul Langevin, 9 rue Paul Langevin	Côté gauche 9 rue Paul Langevin	16
21	Nanterre-1	Ecole maternelle France Bloch, 52 boulevard National	Côté gauche 52 boulevard National	17
22	Nanterre-1	Groupe scolaire Abdelmalek Sayad, 56 rue Abdelmalek Sayad	Côté gauche 56 rue Abdelmalek Sayad	18
23	Nanterre-1	Ecole élémentaire Jules Ferry A, 1 rue des Chailliers	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à gauche de l'entrée 1 rue des Chailliers	19
24	Nanterre-1	Ecole élémentaire Jules Ferry B, 1 rue des Chailliers		
25	Nanterre-2	Salle de la mairie de quartier du Mont-Valérien, 207 rue Paul Vaillant Couturier	En face 207 rue Paul Vaillant Couturier	20
26	Nanterre-1	Collège des Chênevieux A, 20 rue des Chênevieux	Une série de panneaux à gauche de l'entrée 20 rue des Chênevieux	21
27	Nanterre-1	Ecole maternelle Jules Ferry, 5 rue des Chailliers	Côté gauche 5 rue des Chailliers	22
28	Nanterre-1	Collège des Chênevieux B, 20 rue des Chênevieux	Une série à l'entrée du parc des Chênevieux côté rue de Suresnes	23
29	Nanterre-2	Ecole maternelle Romain Rolland, 7 rue Romain Rolland	Côté droit 7 rue Romain Rolland	24
30	Nanterre-2	Ecole élémentaire Romain Rolland, 5 rue Romain Rolland	Côté droit 5 rue Romain Rolland	25
31	Nanterre-2	Salle de quartier Romain Rolland, 1 rue Romain Rolland	Côté droit 1 rue Romain Rolland	26

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)				
N° BV	Canton	Bureaux de vote	Adresse affichage	n° empla cemen ts
32	Nanterre-2	Ecole élémentaire Joliot Curie A, 15 rue de la côte des Amandiers	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux sur le parking	27
33	Nanterre-2	Ecole élémentaire Joliot Curie B, 15 rue de la côte des Amandiers	Rue Sadi Carnot, côté cour	
34	Nanterre-2	Ecole élémentaire Robespierre, 18 allée Fernand Leger	Côté droit 18 allée Fernand Leger	28
35	Nanterre-2	Ecole élémentaire Jacques Decour - réfectoire, 2 rue Jacques Decour	Une série de panneaux à gauche de l'entrée Entrée commune (bv35, bv36et bv45) 2 rue Jacques Decour	29
36	Nanterre-2	Ecole élémentaire Jacques Decour A, 2 rue Jacques Decour		
37	Nanterre-1	Ecole maternelle La Fontaine, 5 rue de l'Agriculture	Entrée commune pour les 2 postes rue des primevères. Une seule série de panneaux le long des grilles entrée des enfants côté rue des primevères	30
38	Nanterre-1	Ecole élémentaire La Fontaine, 5 rue de l'Agriculture		
39	Nanterre-1	Ecole élémentaire des Pâquerettes, 10 rue des Aubépines	Entrée commune pour les 2 postes côté coulée verte, en face Résidence des Lilas. Une seule série de panneaux à droite du portail.	31
40	Nanterre-1	Ecole maternelle des Pâquerettes, 10 rue des Aubépines		
41	Nanterre-2	Ecole primaire Pablo Neruda A, 18 rue Pablo Neruda	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à droite de l'entrée 18 rue Pablo Neruda	32
42	Nanterre-2	Ecole primaire Pablo Neruda B, 18 rue Pablo Neruda		
43	Nanterre-2	Ecole primaire Elsa Triolet, 130 rue Salvador Allende	En face de l'entrée 130 rue Salvador Allende	33
44	Nanterre-2	Ecole primaire Pablo Picasso, 75 avenue Pablo Picasso	A gauche du portail d'entrée, Allée des trois musiciens	34
45	Nanterre-2	Ecole élémentaire Jacques Decour B, 8 rue Jacques Decour	Cf. BV 35 et BV 36	
46	Nanterre-2	Ecole maternelle Maxime Gorki, 14 allée de l'Arlequin	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à droite de l'entrée 14 allée de l'Arlequin	35
47	Nanterre-2	Ecole élémentaire Maxime		

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)				
N° BV	Canton	Bureaux de vote	Adresse affichage	n° emplacements
		Gorki, 14 allée de l'Arlequin		
48	Nanterre-2	Salle de quartier Le Corbusier, 49 esplanade Charles de Gaulle	En face autour partie végétale 49 esplanade Charles de Gaulle	36
49	Nanterre-1	Groupe scolaire Miriam Makeba, 190 avenue Abdenbi Guémiah	54 Allée Georges Louis Buffon, devant l'entrée de la salle plurivalente (petit portail le long de l'allée Buffon)	37
50	Nanterre-2	Bureau de rattachement dérogatoire, Salle des Congrès, Hôtel de ville	Vers l'entrée de la salle, 88 rue du 8 mai 1945 1 seule série pour la départementale canton 2, emplacement partagé avec BV 1 et 2 pour les régionales	38

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
Nanterre-1	Arrière Groupe scolaire Makeba (BV49), Boulevard Jacques-Germain Soufflot	39
Nanterre-1	Entrée du parc des Anciennes Mairies côté rue Maurice Thorez, allée principale,	40
Nanterre-1	Devant le multi-accueil des Pâquerettes, 20 Rue des Aubépines	41
Nanterre-1	grilles du parc Hoche, côté avenue de la Commune de Paris	42
Nanterre-2	devant le centre sportif Paul Eluard, 24 r Salvador Allende	43
Nanterre-2	Arrière de l'école Robespierre, face au 55 avenue Pablo Picasso	44



NEUILLY-SUR-SEINE

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 20 et 27 juin 2021

Canton 21

Emplacements des panneaux d'affichage

1	Mairie coté gauche - rue Edmond Bloud	Bureau 1 et Bureau 23
2	Ecole des Huissiers - 153 avenue Achille Peretti (trottoir d'en face, sur la place Sainte Foy) affichage recto verso	Bureau 2 et Bureau 31
3	Ecole maternelle Poissonniers entre les n° 5 et 9 – rue des poissonniers	Bureau 3 et Bureau 4
4	CES André Maurois – 43 boulevard d'Argenson	Bureau 5 et Bureau 6
5	Ecoles Saussaye entre les n° 58 et 62 boulevard de la Saussaye	Bureau 7, Bureau 8, Bureau 10, Bureau 11 et Bureau 12
6	Ecole maternelle Gorce Franklin - 73-77 boulevard Georges Seurat	Bureau 9
7	Lycée Pasteur - 21 boulevard d'Inkermann	Bureau 13, Bureau 19, Bureau 20 et Bureau 21
8	Ecole maternelle Michelis - 1 rue Pauline Borghèse	Bureau 16 et Bureau 17
9	Collège Lycée Sainte Croix - 30 avenue du Roule	Bureau 18 et Bureau 26
10	Ecole primaire – 92 avenue Achille Peretti	Bureau 22 et Bureau 30
11	Ecole maternelle Dulud – rue des graviers	Bureau 29 et Bureau 32
12	Ecoles primaires mixte Charcot - 15 / 17 rue de la Ferme	Bureau 37, Bureau 38, Bureau 39 et Bureau 40.
13	Ecole maternelle Charcot - Place de Bagatelle face à la Banque	Bureau 36
14	Lycée de la Folie Saint-James et Collège Théophile Gautier – 37 / 43 rue de Longchamp	Bureau 33 Bureau 34 et Bureau 35
15	Ecole maternelle – 125 avenue Achille Peretti affichage recto verso	Bureau 24
16	Devant la M.J.C. - Place Parmentier	Bureau 25, Bureau 27 et Bureau 28
17	Ecole Sainte Croix – côté impair face au 44 boulevard Victor Hugo affichage recto verso	Bureau 14 et Bureau 15

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE PUTEAUX - CANTON 13 COURBEVOIE 2

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Hôtel de Ville – Hall Administratif – 131 rue de la République
02	2	Hôtel de Ville – Bibliothèque Jean d’ORMESSON – Parvis
03	3	Hôtel de Ville – Salle d’audience du Tribunal d’Instance - Parvis
04	4 et 5	École élémentaire – 128 rue Jean Jaurès
05	6	École Parmentier – 23 rue Auguste Blanche
06	7 et 8	École de la Pyramide – 9 rue Francis de Pressensé
07	9	Conservatoire Jean-Baptiste Lully – 5 rue Francis de Pressensé
08	10 et 11	École Maternelle Benoît Malon – 7 et 8 rue Collin
09	12	Ecole Voltaire – 15 rue Voltaire
10	13	Arche de Noé – 29 rue Godefroy
11	14 et 15	Maternelle des Deux Coupes – 19/29 rue Jean-Jaurès
12	16 et 17	École Maternelle de la Rotonde – 10 rue Paul Lafargue / Arago
13	18	Gymnase des Platanes – 43 rue Delarivière Lefoullon
14	19	École élémentaire République – 74 rue de la République
15	20	École Maternelle République – Cours Maréchal Leclerc
16	21 et 22	Maternelle Défense 2000 – 23 rue Louis Pouey
17	23	Maternelle Marius Jacotot – 4 rue Charles Lorilleux
18	24 et 25	Préau et école élémentaire Marius Jacotot – 6 rue Charles Lorilleux
19	26	Académie de la Danse – 10 rue Cartault
20	27 et 28	Maternelle de l’Ancien Couvent – 21 avenue Gutenberg
21	29	Espace Jules Verne – 4 rue Marcelin Berthelot
22	30	Maternelle Félix Pyat – 12 rue Félix Pyat
23	31 et 32	École des Bergères – Hall – 29 rue du Moulin École des Bergères – Théâtre – 103 avenue du Général de Gaulle
24	33	Palais de la Culture – 19 rue Chantecoq

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Les Fontaines – Espace Vert – rue Marcelin Berthelot
/	Supprimé	Parking – Face Résidence des Rosiers – rue des Fontaines (Emplacement en travaux ZAC des Bergères)
02		Rue de la République / angle rue Bernard Palissy
03		Face Gare de Puteaux
04		Annexe Marius Jacotot – Résidence Lorilleux
05		Face au 2 rue Bellini – Espace Vert
06		Square Léon Blum – Immeuble Le France – Espace Vert
07		Bellerive – 34 quai de Dion Bouton
08		Résidence Rives de Seine – angle rue Parmentier / quai de Dion Bouton
09		Avenue Georges Pompidou
/	Supprimé	Résidence Vieille Église – 56/58 rue Voltaire (Plus de croix de St-André pour les accrocher)

AFFICHAGE ELECTORAL RUEIL-MALMAISON

AU 28 Avril 2021

7eme circonscription RUEIL-MALMAISON – CANTON 22

21 EMBLEMES OBLIGATOIRES

1 – HOTEL DE VILLE (côté bd Foch)
2 – ECOLE JULES FERRY (Place de l'Eglise)
3 – GROUPE SCOLAIRE CAMUS-ANDERSEN (côté Boulevard de l'hôpital Stell)
4 – ECOLE TUCK STELL maternelle (rue André Lachaud)
5 – ECOLE TUCK STELL primaire (rue Prudent Neel)
6 – ECOLE CHARLES PERRAULT (rue Gabriel Fauré)
7 – ECOLE DES TRIANONS (15 rue Cramail)
8 – ECOLE CLAUDE MONET (29 rue Guy de Maupassant)
9 – ECOLE JEAN MOULIN (côté rue des deux gares)
10 – ECOLE DES BONS RAISINS (côté rue des Folies)
11 – ECOLE ROBESPIERRE (Place du 8 mai 1945)
12 – ECOLE GEORGE SAND (côté rue George Sand)
13 – ECOLE GEORGE SAND (côté rue Eugène Labiche)
14 – ECOLE JEAN DE LA FONTAINE (rue F.N. Philibert)
15 – ECOLE PASTEUR (côté rue des 18 Arpents)
16 – ECOLE PASTEUR (côté rue Paul Olivier, grille jardin expérimental)
17 – ECOLE ALPHONSE DAUDET – (Rue Dumouriez, grille square « le verger de Buzenval »)
18 – <i>ECOLE DES BUISSONNETS ELEMENTAIRE (côté rue Mazurières/long grille collège Henri Dunant)</i>
19 – <i>ECOLE DES BUISSONNETS MATERNELLE (côté rue Henri Dunant/long grille école maternelle)</i>
20 – ATELIER GROGNARD (Avenue du Château de la Malmaison)
21 – ÉCOLE MALMAISON Primaire (Avenue Napoléon Bonaparte)

13 EMPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

22 – RUE DES FRERES LUMIERES (grille square Lagauche)

23 – PLACE RICHELIEU

24 – RUE GALLIENI (grille square angle Galliéni et Jourdain)

25 – MARCHÉ DES GODARDES (côté av. Président Pompidou)

26 – RUE CAMILLE SAINT SAENS (contre allée de Colmar / d'Estienne d'Orves)

27 – RUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE (grille I.F.P. face entrée parc de Bois Préau)

28 – AVENUE DE VERSAILLES (crèche Cognacq-Jay)

29 – ROUTE DE L'EMPEREUR (grille du Collège Jules VERNES)

30 – PLACE HENRI REGNAULT (Grille du marché)

31 – RUE CARREY DE BELLEMARE (à côté de l'école Ch. Péguy)

32 – RUE DES MAZURIERES

33 – CHEMIN DES PINCES VINS (à hauteur de la résidence. Des Pincés Vins)

34 – BOULEVARD BELLERIVE (à hauteur du club nautique)

NOMBRE TOTAL D'EMPLACEMENTS : 34

SAINT-CLOUD

AFFAIRES GENERALES

CANTON 23.

DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS DE PANNEAUX ELECTORAUX ARRETE N°5 du 16 février 2007.

Je soussigné, Eric BERDOATI, Maire de la Ville de Saint-Cloud,
Vu les articles L51 et R28 du Code Electoral :

ARRETE :

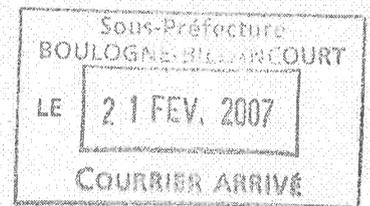
Sont réservés pour l'apposition des affiches électorales les emplacements spéciaux suivants :

Emplacements obligatoires :

- 1 - Place Charles de Gaulle (sur les grilles de l'Eglise).
- 2 - Ecole Elémentaire du Centre (4 Rue des Ecoles).
- 3 - Centre Aéré Gounod (9 Rue Gounod).
- 4 - Ecole Elémentaire Montretout (5 Rue René Weill).
- 5 - Ecole Elémentaire Louis Pasteur (8 Rue de Garches).
- 6 - Ecole Elémentaire du Val d'Or (8 Rue Michel Salles).
- 7 - Ecole Elémentaire des Côteaux (41 Avenue Bernard Palissy).
- 8 - Ecole Elémentaire Fouilleuse (1 Avenue de Fouilleuse).
- 9 - Jardin des Avelines (60 Rue Gounod).

Emplacements supplémentaires :

- 10 - Place Santos Dumont (Côté gare des Côteaux - sur les grilles).
- 11 - Place Henri Chrétien (le long de la Crèche « La Farandole »).
- 12 - Monoprix (coté avenue du Maréchal Foch)
- 13 - Rue Pozzo di Borgo (sortie gare de Saint-Cloud)
- 14 - Centre Culturel des Trois Pierrots, (6, 8 Rue du Mont-Valérien).
- 15 - Boulevard Sénard (le long des grilles Stade des Côteaux)
- 16 - Quai Carnot (gare routière/TVS - sur les barrières St-Georges)



Le Maire,



Eric BERDOATI
Eric BERDOATI

**Pôle Vie citoyenne, culturelle et sportive
Population et citoyenneté**

CANTON 6.

Affaire suivie par : Sylvie GOIRAND

Objet : emplacement affichage électoral/ Elections Régionales et Départementales

Le 27 avril 2021,

BUREAU N° 1

en face de l'hôtel de Ville
rue Houdan

BUREAUX N° 2 – N° 3 – N° 4 – N° 10

rue Hippolyte Boulogne

BUREAUX N° 5 – N° 11

rue de Penthievre

BUREAUX N° 6 – N° 7 – N° 13

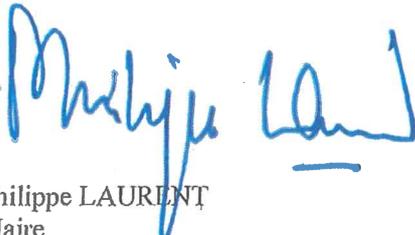
1 place des Ailantes
près de l'entrée des écoles

BUREAUX N° 8 – N° 12

2 allée de Trévisse

BUREAUX N° 9 – N° 14

face au 44/46 avenue de la Gare


Philippe LAURENT
Maire



**ETAT RECAPITULATIF DES EMPLACEMENTS
SPECIAUX D'AFFICHAGE ELECTORAL**

EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES :

Canton 5 B. Billancourt 2.

Bureaux	Adresses des bureaux	Numéro d'ordre
1	Sèvres Espace Loisirs 47/49, Grande Rue	1
16	L'Esc@le 51, Grande Rue	2
2,12	Ecole Elémentaire Gambetta – Réfectoire 53, Grande Rue	
3	Ecole Maternelle du Parc Cheviron Salle de Restauration 40, rue du Parc Cheviron	3
4, 5 et 6	Ecole Elémentaire Croix-Bosset 14, rue Croix-Bosset Ecole Maternelle Croix Bosset 14, rue Croix Bosset	4
7	Mairie 54 Grande Rue	5
8	Salle Alphonse Loubat 9, Grande Rue (8 avenue de la Cristallerie)	6
9, 11	Salle Polyvalente 11, route de Gallardon	7
10	Ecole Elémentaire des Bruyères- Réfectoire 12, route du Pavé des Gardes	8
14	Stade des Fontaines 12, rue Albert Dammouse	9
13, 15	Ecole Elémentaire Gambetta B - Hall 2, rue Victor Hugo	10

EMPLACEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

Rue Riocreux (face au N°1)	11
Gare de Sèvres – Rive Gauche	12
Rue de la Garenne – Route du Pavé des Gardes	13



Pour le Maire et par délégation,
 Directeur Général des Services,
 Eric SIRUGUE.

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE SURESNES – CANTON N° 20 – NANTERRE 2

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1 – Ecole Maternelle Simone Veil	3 rue Alexandre Darracq
02	2 - Ecole Jules Ferry	12 rue Jules Ferry
03	4 - Ecole Honoré d’Estienne d’Orves	47 rue Carnot
04	6 - Ecole du Parc	36 rue du Docteur Magnan
05	8 - Ecole Maternelle République	7 rue du Chemin Vert
06	10 - Ecole Marcel Mouloudji	10/12 rue de Sèvres
07	11 - Ecole Maternelle Saint-Exupéry	77 rue de Verdun
08	14 - Ecole Berty Albrecht	Ecole Berty Albrecht
09	16 - Ecole Madeleine	Face au 11 rue du Cdt Rivière
10	18 - Ecole Robert Pontillon	6 rue du Capitaine Ferber
11	20 - Salle Associative des Chênes	Angle rue du Prof. Louis-René Nougier et de la rue des Bas Roger
12	21 - Salle Associative Marcel Legras	Face au 28 rue de la Liberté
13	22 - Ecole de Cottages	32 rue des Cottages
14	24 - Centre de Loisirs Gaston Hénique	6 chemin de la Motte
15	25 - Ecole des Raguidelles	1 chemin des Roses
16	27 - Ecole Maternelle Edouard Vaillant	10 avenue Edouard Vaillant
17	28 - Ecole Elémentaire Edouard Vaillant	6 avenue Edouard Vaillant
17	29 - Ecole Elémentaire Jean Jaurès	6 avenue Edouard Vaillant
18	31 - Ecole Maternelle Wilson	2 av. d’Estournelles de Constant

Emplacements <u>FACULTATIFS</u> (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		23 avenue Georges Pompidou
02		Stade Jean Moulin (Clôture)
03		Parc du Château (Clôture)

ELECTIONS : COMMUNE DE VANVES - CANTON 8 CLAMART

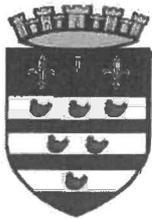
EMPLACEMENTS RESERVES A L'AFFICHAGE ELECTORAL

• CEUX ETABLIS PRES DES BUREAUX DE VOTE

- 1er- MAIRIE 23, rue Mary Besseyre (grille du square)
- 2ème- COLLEGE SAINT EXUPERY 55/57, rue Sadi Carnot
- 3ème - GROUPE SCOLAIRE GAMBETTA 5/9, rue Gambetta
- 4ème- CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRES Jacques CABOURG 36, rue Antoine Fratacci
- 5ème - LYCEE PROFESSIONNEL 25, rue Louis Dardenne
- 6ème - GROUPE SCOLAIRE DU PARC 8, rue Falret
- 7ème - GROUPE SCOLAIRE LARMEROUX 6, rue Larmeroux (grille)
- 8ème - ECOLE MATERNELLE Claude LEMEL, 18 rue de Châtillon
- 9ème - GROUPE SCOLAIRE Max FOURESTIER 11/17, rue Auguste Comte
- 10ème - GROUPE SCOLAIRE MARCEAU 20, rue Marceau (grille)
- 11^{ème}- Salle Gérard-Antoine ORILLARD, 16 rue Michel Ange (angle rue Jean Jaurès et rue Michel Ange)

• EMPLACEMENTS SPECIAUX (en dehors de ceux établis près des bureaux de vote)

- 12ème - Rue du Quatre Septembre au carrefour des rues Jullien et Gabrielle d'Estrées (côté pair)
- 13ème - Carrefour de l'Insurrection
- 14ème - 39, rue Jean-Baptiste Potin (entrée du stade municipal)
- 15ème - Carrefour boulevard du Lycée/avenue du Général de Gaulle
- 16ème - 22/24, rue Larmeroux
- 17ème – Carrefour du 8 mai 1945 (angle rue Jean Jaurès et Sadi Carnot)



Ville de VAUCRESSON

**ARRETE n° 2021-93
PORTANT RÉGLEMENTATION
DE L’AFFICHAGE ÉLECTORAL
PENDANT LES ÉLECTIONS
DEPARTEMENTALES ET REGIONALES
DES 20 ET 27 JUIN 2021**

La Maire de la Ville de Vaucresson (Hauts-de-Seine)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code électoral et notamment ses articles L. 51, R. 26 et R. 28,

VU le code pénal et notamment son article R. 610-5,

VU le décret n°2021- 483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l’élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l’Assemblée de Corse, des conseillers à l’assemblée de Guyane et des conseillers à l’assemblée de Martinique,

CONSIDÉRANT que les deux tours du scrutin pour les élections départementales et régionales auront lieu le dimanche 20 juin 2021 et le dimanche 27 juin 2021,

CONSIDÉRANT que pendant la durée de la période électorale, dans chaque commune, des emplacements spéciaux sont réservés par l’autorité municipale pour l’apposition des affiches électorales,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les emplacements réservés à l’affichage électoral pendant la durée de la période de campagne électorale pour les élections départementales et régionales des dimanches 20 juin et 27 juin 2021 sont fixés comme suit :

1°) À côté de chacun des bureaux de vote, à savoir :

Numérotation	Emplacement du bureau	Adresse
Bureau n° 1	Salon d’honneur	Avenue Jean Salmon-Legagneur
Bureau n° 2	Centre culturel la Montgolfière, entrée Nord	Avenue Jean Salmon-Legagneur
Bureau n° 3	École primaire des Peupliers	1, rue de l’église
Bureau n° 4	École maternelle des Grandes Fermes	15, allée des Grandes Fermes
Bureau n° 5	Centre de loisirs	Allée du collège
Bureau n° 6	Centre sportif du Haras Lupin	3, rue Victor Duret

2°) Sur les huit (8) emplacements supplémentaires suivants :

Numérotation	Adresse
Affichage complémentaire n° 1	12, boulevard de Jardy
Affichage complémentaire n° 2	Boulevard de Jardy – Angle rue Émile Testu
Affichage complémentaire n° 3	Boulevard de la République – Angle avenue Foch
Affichage complémentaire n° 4	Place de l’église – Angle rue de la Feuillaume
Affichage complémentaire n° 5	Rue de Cazes (en face du commerce SUPER U)
Affichage complémentaire n° 6	129/131 avenue de La Celle Saint-Cloud
Affichage complémentaire n° 7	Place du général Leclerc (côté CRS)
Affichage complémentaire n° 8	Boulevard de la République (square de la Croix Blanche)

ARTICLE 2 : Sur chacun des emplacements précités, une surface égale est attribuée à chaque candidat, chaque binôme de candidats ou à chaque liste de candidats.

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE VILLE D’AVRAY – CANTON 23 SAINT-CLOUD

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1 à 9	15 rue de la Ronce
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Emplacements <u>FACULTATIFS</u> (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		198 Rue de Versailles
02		1 Rue de Saint-Cloud
03		Du 8 au 12 Rue de Marnes
04		12 Rue de Sèvres
05		
06		
07		
08		
09		
10		

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2021

COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE - CANTON 14 GENNEVILLIERS

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Mairie, devant la façade ouest
02	2	Avenue de Verdun, devant le Centre Administratif
03	3	Espace Pierre Brossolette, 3 rue Pierre Brossolette
04	4 et 5	Groupe Scolaire Fond de la Noue, devant le pavillon du gardien
05	6 et 14	Groupe Scolaire Coubertin, à l’entrée du Groupe Scolaire
06	7	Angle Boulevard Charles de Gaulle et mail Marie Curie, à hauteur du Centre socio-culturel « Le Nouveau Monde »
07	8 et 9	Groupe Scolaire Jean Moulin, devant la maternelle Jean Moulin
08	10	Groupe Scolaire Jean Moulin, devant l’école primaire Jean Moulin A
09	11	Centre Municipal de Loisirs, 74 rue de la Fosse aux Astres
10	12	Ecole Sonia Delaunay, rue Paul Signac
11	13	Ecole maternelle Jean Jaurès, avenue Jean Jaurès
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Quai Sisley, devant le n°15
02		Boulevard Charles de Gaulle, devant le n°37
03		Avenue de la Paix, angle de l’avenue de Verdun
04		Rue du Haut de la Noue, devant le n°1
05		Parc des Chanteraines, avenue du Ponant, à hauteur du n°1 de la rue Paul Signac
06		Parking Villerenne : carrefour avenue du Ponant et rue Madame de Nanteuil
07		Passage des écoles, Boulevard Gallieni
08		
09		
10		